

LA VIE ET LES ÉCRITS

DU

MARQUIS D'ALLEMANS

(1651-1726. — *Suite et fin.*)

IV

**Projets économiques du marquis d'Allemands ;
ses dernières années.**

Champniers-aux-Boux, situé dans la châtellenie de Nontron, dépendait civilement du Périgord, et, comme membre de l'archiprêtré de Nontron, relevait du diocèse de Limoges. La petite paroisse de Reilhac y ayant été annexée après le Concordat, il a formé ainsi, sous le nom actuel de Reilhac-et-Champniers, une des communes du canton de Bussière-Badil (Dordogne.)

Il reste de l'ancien château de Champniers le principal corps de logis et l'une des ailes formant équerre et où se trouve une grosse tour carrée, démolie en partie, avec une vaste cour au milieu, le tout entouré de fossés comblés à demi. Une partie des constructions daterait de la fin du XII^e siècle (1).

Après avoir successivement passé dans les familles Brun, de La Porte et de Pons de Mirambeau, la baronnie de

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XIV, page 184 : Notice sur le château et l'église de Champniers, accompagnée d'un dessin, par M. le baron de Verneilh.

Champniers entra dans la maison Du Lau par le mariage de Henri Du Lau, seigneur de Celettes et Chambon, en Angoumois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avec Henriette de Pons-Mirambeau qu'il épousa par contrat du 6 décembre 1644, fille de Jacques de Pons, baron de Mirambeau et de Champniers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie de La Porte. Le château fut restauré par ses soins, comme semblerait l'indiquer un écusson que l'on voit encore sur sa façade, du côté de la cour, où les armes des Du Lau se trouvent accolées à celles de Pons-Mirambeau.

Ce fut le deuxième fils d'Henri Du Lau, Armand, le beau-père du marquis d'Allemans, qui devint baron de Champniers. Nous avons indiqué les états de service de ce brillant officier, qui, en dernier lieu, commanda pour S. M. dans les gouvernements de Balaguier, Ager et autres places de La Conque. Il mourut dans un âge très avancé, ayant assuré à sa fille aînée, en la mariant avec son cousin le marquis d'Allemans, la propriété du château et de la châtellenie de Champniers. Ce fut à Champniers que leur mariage fut célébré en 1675, et que par acte passé devant M^e Giry, notaire royal, le 10 avril 1696, Sibille de Jaubert, veuve d'Armand Du Lau, fit donation de ses biens à la marquise sa fille. Y fut aussi célébré en 1685 le mariage de Jeanne Du-Lau, sœur de cette dernière, avec Louis-Henri de La Laurencie, châtelain de Villeneuve-la-Comtesse.

D'Allemans avait à divers intervalles séjourné à Champniers, où la marquise avait mis au monde quatre de leurs enfants. Mais, dès qu'il eût installé à Montardy l'aîné de ses fils, il se fixa définitivement lui-même dans son château du Nontronnais, pour y passer les dernières années qui lui restaient à vivre.

C'est là que vinrent l'atteindre les tristesses de l'année 1715. La fin du grand roi qui devait donner son nom à son siècle, ne lui causa pas une plus vive douleur que celle qu'il ressentit en apprenant la mort de Fénelon, archevêque de Cambrai, et surtout du P. Malebranche ; avec ses deux amis se terminait cette longue série de grands esprits si différents

parfois, mais tous réunis par la même croyance inébranlable dans les vérités religieuses. Combien dût-il observer davantage ce précepte de l'*Imitation* que les souffrances de sa vie ne lui avaient que trop appris à méditer : « Mépriser ce qui se passe, et aimer ce qui dure éternellement ! »

Son premier soin fut d'acquitter ce qu'il considérait comme une dette envers la mémoire de celui qui lui avait enseigné la vérité, ainsi qu'il se plaisait à le dire ; rappelant ses souvenirs, recueillant ses impressions, il se mit à composer cet éloge de Malebranche, dont nous avons cité quelques extraits, et dont la conclusion témoigne si fortement de sa pieuse et naïve admiration :

« Si le P. de Malebranche a été attaqué bien des fois, il a cet avantage si rare, que tous ses adversaires ensemble n'ont servi qu'à lui faire mettre la vérité dans un plus grand jour et à faire voir à toute la terre que sans nulle difficulté il étoit le premier homme de l'Eglise et du siècle, celui auquel le Seigneur avoit destiné la manifestation et la défense de sa vérité éternelle. »

Une copie de cet *Éloge*, faite sur l'original, existe à la Sorbonne, dans la bibliothèque Victor Cousin, sous la cote M. 366 ; Cousin l'avait achetée, avec cinq autres pièces sur Malebranche, dans une vente. Il a publié intégralement cet ouvrage du marquis d'Allemands dans son livre intitulé : *Fragments philosophiques pour servir à l'histoire de la philosophie*, 1866 ; appendice de la 2^e partie, pages 473 à 479, sous ce titre : *Éloge du P. Malebranche par M. d'Allemands, copié sur l'original*. Victor Cousin, tout en faisant remarquer que certains faits sont confirmés par la correspondance du P. André, se borne à observer qu'à certains endroits la copie lui semble défectueuse. Ajoutons que dans cet écrit, comme dans tous ceux que nous devons à sa plume, le marquis se distingue par ce don de bien dire que tous les grands esprits du xvii^e siècle se partagèrent comme un trésor de famille.

Si d'Allemands se livrait toujours à de graves travaux philosophiques, il était loin de se désintéresser des événements

politiques. Il applaudit aux débuts du gouvernement de Philippe d'Orléans, qui par des mesures libérales sut se concilier tout d'abord les mécontents de l'ancien règne. Un arrêt du conseil de régence invita les citoyens à communiquer leurs idées sur les améliorations à apporter aux affaires publiques, et à cet effet le duc d'Orléans envoya à tous les intendants une lettre, datée du 4 octobre 1715, qui fut universellement louée. Ce fut à cette occasion que d'Allemands prit la liberté d'adresser au régent du royaume un mémoire de vingt pages, sous le titre : *Avis au Régent de France*, dont nous devons indiquer les traits essentiels. L'auteur va s'y révéler sous un nouveau jour, avec toutes ces fortes qualités qui, de l'âme d'un bon père de famille, font celles d'un bon citoyen.

La brillante surface du règne de Louis XIV cachait un revers : c'étaient l'infatuation du pouvoir absolu et sans contrôle, les désordres privés et publics, l'excès d'une ruineuse munificence, les dépenses exagérées en guerres et en fastueuses bâtisses, qui, en obérant les finances de l'Etat, avaient amené, chez le peuple pressuré d'impôts, cette misère dont d'Allemands ne craignit pas de présenter au Régent une fidèle peinture. Saisi de commisération à la vue d'une si triste situation, il s'applique avec son bon sens ordinaire à chercher un remède.

Il commence par critiquer le choix généralement fait des intendants. « Pour la plupart, dit-il, ce sont d'assez jeunes maîtres des requêtes qu'on envoie dans les provinces, qui peuvent bien connoître Paris, mais qui ignorent profondément la nature, le caractère et les mœurs de celles dans lesquelles on les envoie. » Dès leur arrivée, ils s'empressent de partager arbitrairement entre chaque élection, ce qui est imposé sur la généralité, recevant les commissions toutes préparées, et n'ayant plus qu'à les signer. Après cela, les contraintes arrivent : « l'intendant qui recouvre le plus et le plus promptement les deniers imposés, sans penser seulement aux conséquences terribles d'un tel recouvrement, est celui qui prétend mieux faire sa cour. »

D'Allemands voudrait que les officiers de chaque élection

ne pussent faire la répartition sans l'intendant, « ny celui-ci sans quelque personne de probité, de chaque état bien instruite, qui scût luy faire connaître et la nature de cette élection en général, et de chaque canton en particulier qui la compose ; » à plus forte raison pour la généralité entière, « afin que la répartition sur chaque élection fût juste et proportionnée à la richesse de chacune. »

Le courageux citoyen s'élève contre les abus des contraintes, dont les frais « vont au moins à plus de la moitié de ce qui est imposé ; » à ces abus « si ruineux et si criminels, » dont il donne le détail, il ne voit d'autre remède que dans la taxe des journées de ces porteurs de contraintes à un si bas prix, que leur étant nécessaire pour vivre, des receveurs n'y trouveraient rien à prendre, et dans l'interdiction du droit de requérir soldats ou cavaliers. Il cite comme des modèles à imiter, les intendants de Belon en Guyenne et d'Orsay en Limousin.

On devrait, selon lui, renoncer à exercer les contraintes dans le temps des récoltes ; les exécutions des meubles ont mis plus des deux tiers du peuple sur la paille ; celles des bestiaux ont fait abandonner les terres ; il s'en est suivi une dépopulation sensible dans les provinces. « Le laboureur qui fait vivre tout ce qui vit, a été le plus accablé et le plus poussé à bout. » D'Allemans réclame des ordonnances rendant les terres à ceux qui en ont été ainsi privés, avec exemption de tout impôt jusqu'à ce qu'elles soient remises en état de produire.

En outre, les intendants se gardent de diminuer la taxe qu'ils avaient coutume d'établir lorsque dans une paroisse plusieurs métairies sont abandonnées ; aussi les collecteurs sont-ils forcés de répartir sur le reste des habitants les taux que devaient supporter les absents. Plusieurs ayant du bien dans deux paroisses et se croyant trop chargés dans l'une ont été demeurer dans l'autre ; se sont fait rayer sur le rôle de la première, et leur taux est réparti sur les autres résidents, alors que l'équité exige que ceux-là ne soient diminués qu'à proportion du bien dont ils jouissent dans la pre-

mière paroisse et soient taxés dans la seconde à proportion aussi de celui qu'ils y possèdent.

D'Allemans signale ensuite au chef de l'Etat les abus dans la répartition des subsides auxquels chaque paroisse est taxée. La nomination annuelle des syndics n'a de principe que l'intérêt ou la vengeance ; la répartition, étant arbitraire, ne peut être juste ; les syndics n'ont d'autre préoccupation que de se ménager eux et les leurs.

Il est bien vrai que les archives du dernier siècle regorgent de sommations adressées aux syndics par les propriétaires trop fortement imposés. Citons, entre plusieurs documents de ce genre, un acte du 17 octobre 1713, par lequel les dames religieuses de Sainte-Ursule de la ville de Périgueux se plaignent vivement de ce que leurs métayers de la paroisse de Manzac, sont « imposés de taux excessifs qu'il leur est impossible de supporter, » tandis que des colons exploitant des métairies « d'un beaucoup plus grand revenu » sont moins imposés ; « ce qui fait que les métayers desdites dames ne peuvent payer la taille dont ils sont surchargés et menacent de quitter et abandonner leur bien où ils ne peuvent vivre, la taille emportant tout le revenu ; » elles demandent qu'ils soient réduits « à leur juste et légitime tau eu égard au revenu desdites métairies. »

Devant cette inique répartition des charges, d'Allemans voudrait que chaque paroisse possédât un tableau des personnes capables d'être syndics et collecteurs, où chacune pût connaître l'année de son exercice ; qu'à ce tableau on en joignît un second, où tous les arpens, contenus dans chaque paroisse, fussent marqués sous trois classes selon leur valeur ; on distribuerait proportionnellement entre chaque classe la portion convenant à chacune de tout ce qui est imposé sur la paroisse. Il ne faudrait pas qu'on chargeât trop chaque paroisse et qu'on lui demandât plus qu'elle ne peut porter.

Pour donner l'impulsion au commerce, « sans lequel il ne faut jamais espérer une véritable abondance ny même la circulation de l'argent, » il serait à désirer que les impositions n'en absorbassent pas tout le revenu, que les entrées

et les sorties fussent faciles et non à charge aux commerçants ; la province garderait la quantité de denrées dont elle a besoin ; en vendant le reste à l'étranger, « elle auroit l'argent de ce reste, et ce qui en demeurerait dans le pays auroit bien plus de valeur. » Il indique la nécessité de remettre la marine sur pied.

Après le maréchal de Vauban, il ne dira rien sur le fait des gabelles et des grosses fermes. Il ne dira rien non plus des affaires hors du royaume. La conservation des privilèges de l'église gallicane sera toujours un des plus fermes appuis de la couronne et de la perpétuité de la vraie foi contre toutes nouveautés profanes. Si son A. R. a remis avec tant de bonté le Parlement dans ses anciens droits, d'Allemands espère un semblable traitement pour le corps de la noblesse, base fondamentale de l'Etat. Il montre la noblesse « dans un état bien au-dessous de celui du plus bas peuple ; » si elle n'est pas sujette à la taille, elle est autrement chargée ; sujette aux mêmes contraintes de la part des mêmes receveurs, mais avec aggravation dans les exécutions. Son sort ne devrait pas être pire que celui du clergé, et lorsque l'Etat aurait besoin de ses secours, elle devrait avoir la faculté de faire sur elle-même la répartition nécessaire, et de pouvoir emprunter le cas échéant ; son argent irait droit dans le trésor royal, sans qu'il en restât rien dans les mains des receveurs. Enfin, il réclame pour elle la liberté des très humbles remontrances.

D'Allemands termine son mémoire en assurant le Régent qu'il aurait cru mal répondre à ses intentions, s'il lui avait parlé avec moins de vérité et de sincérité. Il n'a en vue que l'intérêt général de l'Etat, dont l'extrémité est telle que si on continue à le charger comme on le surcharge encore, on ne le verra se relever jamais :

« Vous verrez, Monseigneur, si le mémoire qu'on vous communiquera de ma part entre suffisamment dans ces vues, si les principes en sont assez généraux et assez justes pour que les conséquences se concilient de manière que tout arrive à un même but. Je ne sçais si je me trompe, mais il me semble que les maux et les vrais remèdes y sont assez exprimés. »

Ce document, d'une haute portée historique, dont nous publions le texte pour la première fois (1), éclairera d'un jour nouveau la collection des mémoires que peu d'années auparavant les intendants du royaume avaient dû dresser de l'état industriel, économique et agricole de leur généralité pour l'instruction du duc de Bourgogne. On remarque chez ces derniers une tendance évidente à voiler quelque peu la vérité, soit par flatterie envers le pouvoir, soit pour tout autre motif : sous la plume du marquis d'Allemans, on sent la conviction et la franchise ; et quand il entre dans les détails du gouvernement, ses vues sont quelquefois celles d'un véritable homme d'Etat.

En cette circonstance il est l'éloquent interprète des paroisses du Périgord, qui depuis plus de dix ans se plaignaient amèrement. Nous avons sous les yeux les doléances que les habitants de la paroisse voisine de Douchapt adressèrent à l'intendant de Guyenne Bazin de Besons : ils lui remontraient « que lad. paroisse, qui est dans un fond très ingrat, a peine de rapporter la taille et renthe dont elle est chargée, les deux tiers desd. habitants estans réduis à mandier leur pain. » D'Allemans prend avec plus d'autorité la défense de ses malheureux compatriotes, dont le sort est commun avec les habitants des autres provinces, et l'on voit, par la plainte des paroissiens de Douchapt, qu'il n'a pas exagéré la détresse des populations au milieu desquelles il vivait. Son mémoire, qui contient de vraies révélations, est d'autant plus précieux que les documents de ce genre sont très rares. Il aurait fourni d'utiles développements à M. Georges Bussière, qui a consacré au métayage et à la taille au XVIII^e siècle, un des chapitres de ses *Études historiques sur la Révolution en Périgord* (2).

Notre collègue n'eût point manqué d'opposer aux « rêves » de Goyon de La Plombanie les plans si sages du marquis d'Allemans, ce qui lui eût permis peut-être d'atténuer le re-

(1) Appendice n° II.

(2) Bordeaux, Lefebvre, 1877, première partie, ch. VI, page 111 et suivantes.

proche qu'il fait au Périgord d'avoir été au siècle dernier inaccessible aux idées d'amélioration et de progrès.

Sans doute, d'Allemans était de son temps, et il a sur la monarchie, sur le pouvoir royal, sur la prépondérance de l'aristocratie les sentiments de ses contemporains. Mais, loin de se laisser aveugler par l'esprit de caste, c'est avec empressement, ainsi qu'on le voit, qu'il prend, dans l'intérêt du menu peuple, l'initiative des projets de réforme et de perfectionnement. La situation faite alors aux classes pauvres le préoccupait vivement, et il souhaitait ardemment de la voir s'améliorer non-seulement par la charité, mais aussi par une équitable répartition des charges publiques. Il entrevoit et appelle de ses vœux le jour où cette grande réforme, demandée par tous les cahiers du clergé et du tiers-état, et par beaucoup de généreux esprits de la noblesse, passera du domaine des idées dans celui des faits.

Sa voix ne fut malheureusement point écoutée ; les réformes projetées furent abandonnées ; l'insouciance du Régent et son goût pour les plaisirs l'emportèrent sur ses bonnes intentions ; aux acclamations qui avaient salué son avènement succédèrent bientôt d'universelles imprécations, dont un compatriote du marquis, Lagrange-Chancel, allait se faire l'interprète dans ses immortelles *Philippiques*.

D'Allemans devait encore intervenir dans la querelle de préséance qui causa de regrettables divisions entre les membres du Parlement et les ducs et pairs. Ces derniers essayèrent de faire porter à la noblesse le poids de leurs rancunes : ils prétendirent ne point faire corps avec la noblesse ; celle-ci répliqua que leur prétention était ridicule pour des gens qui, mêlés au Parlement, consentaient à faire partie du tiers-état. Le duc de Saint-Simon, qui avec le duc de La Force, s'était surtout distingué dans cette querelle, pria le marquis d'Allemans, qu'il avait connu dans ses visites à Malebranche, de lui envoyer son avis sur cette affaire qui commençait à émouvoir tous les gentilshommes. D'Allemans composa alors l'écrit que nous trouvons dans le recueil manuscrit de ses œuvres inédites, intitulé : *Mémoire envoyé à*

Monsieur le duc de Saint-Simon touchant les moyens de réunir la noblesse avec les pairs du royaume.

A ses yeux, le Régent n'a qu'à s'inspirer de la constitution naturelle de l'État pour laisser ses privilèges essentiels à chacun des divers corps qui le composent. Il le prie de déclarer authentiquement que la noblesse est le premier corps du royaume ; qu'il la traite comme tel, l'unisse en lui-même, comme l'intérêt de l'un et de l'autre l'exige, qu'il fasse sentir à tous les autres, surtout à la robe, en toutes occasions, qu'ils lui sont très inférieurs et arrête une bonne fois les entreprises exorbitantes de celles-ci sur lui. Il demande que la noblesse soit mieux protégée qu'elle ne l'est ; qu'elle ait, comme le clergé, ses assemblées, députation, remontrances ; elle est le seul corps dont la voix soit étouffée. Que MM. les pairs déclarent, avec le consentement du Régent, qu'ils ne se sont jamais regardés que comme faisant un tout avec la noblesse, sauf les privilèges et les distinctions, dues à leur dignité et qui font tant d'honneur au corps dont naturellement ils sont la tête.

« Il ne faut pas croire, dit en terminant le châtelain de Champniers, que par tout ce qui précède je cherche à désunir les divers corps du royaume : je ne cherche, au contraire, qu'à les unir, de manière que chacun corresponde au bien mutuel de tous ; mais on ne parviendra jamais à cette correspondance et harmonie si désirable, qu'en mettant chacun à sa place et empêchant qu'aucun ne sorte de sa sphère. »

On sait comment finit cette affaire. Alarmé d'une entreprise qui tendait à faire de la noblesse française un corps délibérant, le Régent, ne se contentant plus de réprimander les députés de la noblesse et de lui interdire toute nouvelle réunion, fit emprisonner à la Bastille ou à Vincennes les chefs de la cabale.

Nous avons déjà vu, par son *Avis au Régent de France*, à quel haut degré d'Allemands poussait l'amour du bien public ; il n'avait cessé d'étudier les moyens de soulager le peuple et de remédier à la mauvaise répartition des impôts qui

causait la ruine de la France. Il résuma ses idées sur cette grave question, dans un nouvel écrit envoyé au gouverneur de la Guyenne et que nous avons la satisfaction de pouvoir arracher aussi à l'oubli (1). Il figure dans son recueil sous ce titre : *Mémoire envoyé à Monsieur le maréchal de Berwick sur la taille en espèce.*

Partant de ce principe que la justice la plus essentielle et le devoir le plus indispensable de tout chef est de ne demander à chaque particulier de l'État qu'il gouverne que proportionnellement à ce qu'il possède, d'Allemands émet l'avis que le seul recouvrement des impositions en espèce peut empêcher la ruine du roi et du peuple. « En demandant à chaque particulier ce qu'il a et à proportion de ce qu'il a, toutes les contraintes cessent nécessairement ; il n'est plus question de frais, et toutes les taxes arbitraires sont anéanties. » L'argent arriverait au roi par des fermiers spéciaux. La contribution en espèce amènerait des économies dans le trésor par suite de la suppression d'un nombre considérable d'officiers : en ceci, d'Allemands est d'accord avec le maréchal de Vauban ; mais il redoute que ces innombrables officiers ne préfèrent leur intérêt à celui de l'État en général ; « ils furent assez puissants pour faire défendre et supprimer son livre ; il est bien à craindre qu'ils ne le soient autant aujourd'hui et qu'ils ne fassent naître à l'essai qu'on fait présentement des difficultés qu'en interrompant le cours et qui ne renversent tout le bien qu'on en peut espérer. »

Il insiste sur la réduction de la taxe sur les bestiaux, les journaliers, l'industrie, les métiers, les commerçants, etc. ; de même pour la dîme, qui « est poussée à un degré où M. de Vauban ne vouloit qu'on vînt que dans les extrêmes nécessités de l'État. »

Il achève en réclamant le plus de facilités possibles pour le commerce ; en agissant en tout avec droiture, on conser-

(1) Appendice n° III.

vera la confiance, sans laquelle tout est perdu au-dehors comme au-dedans.

« Rien n'y peut plus contribuer, dit-il, que de conserver inviolablement à chaque état ses privilèges essentiels, de tenir exactement ce que l'on promet, de ne toucher jamais à la liberté publique, et de prendre de si bonnes mesures, que ce qu'on établit puisse rester invariable; sans cela il n'est jamais jour, point de solide fondement sur lequel on puisse compter, ni par conséquent de confiance, et tout se réduit enfin à l'anarchie ou à la loi du plus fort, ce qui est le comble du malheur pour un État. »

D'Allemans ne voulut point se borner à faire de la philanthropie par écrit; laissant là de stériles et faciles déclamations, il voulut tenter d'amener de vive voix le Régent à prendre en considération les projets d'économie politique qu'il avait approfondis à loisir au fond de sa province. En 1719, il fit dans ce dessein le voyage de Paris. Le duc de Saint-Simon va nous faire connaître le résultat de ses démarches. Le Régent avait déjà chargé Renaud d'Elisagaray de faire dans l'élection de Niort, et le marquis de Silly en Normandie, un essai de la taille proportionnelle imaginée par Vauban. Ils ne devaient pas réussir avec ce système, dont d'Allemans, qui en avait prévu ce résultat, fait ainsi ressortir le côté défectueux :

« La taille proportionnelle à laquelle on a pensé, écrit-il, approchoit assez de la justice qui est due aux peuples; mais la seule variation qui arrive dans ce que rapportent les fonds à proportion de la vigilance et de l'économie de ceux qui les cultivent, réduisoit nécessairement à recommencer chaque année dans chaque communauté les taxes particulières, et il n'étoit jamais jour, si on vouloit être juste, et par là tous les mêmes inconvéniens et plusieurs autres revenoient si on ne l'étoit pas. »

Pour lui, la seule levée en espèce, beaucoup plus pratique, coupait court à tout et n'étoit susceptible d'aucun inconvénient que la moindre attention ne fit évanouir. Le Régent entendit l'exposé de ses projets en présence du duc de Saint-Simon, du marquis de Louville, ancien ami de Fénelon, qui avait rempli des missions en Espagne, et du chevalier Renaud.

Le duc d'Orléans goûta les raisons de notre compatriote, promit beaucoup, mais, selon son habitude, ne fit rien.

Saint-Simon dit que la taille et la manière de la lever, plus à charge que la taille même, avaient été un objet sur lequel on avait beaucoup médité depuis la Régence. Mais s'il approuve les idées de Vauban, pour lequel il créa le mot de patriote, et celles du marquis d'Allemans, s'il se joint à ces généreux esprits, il ne faut pas croire que ce soit uniquement par amour pour le peuple qu'il blâme le système économique en usage alors, mais bien par mépris des traitants, des financiers et des exactions qu'ils commettaient ; de même, le trop fier duc et pair, s'il ne veut pas de la monarchie absolue, c'est parce qu'elle tend à annuler l'influence politique de la noblesse.

Ces réserves faites, écoutons le trop court récit, qu'il nous a laissé dans ses *Mémoires*, de ses rapports avec d'Allemans au sujet de son projet de taille en espèce (1).

« M. d'Allemans, qui étoit un homme fort distingué parmi la noblesse du Périgord par la sienne et par son mérite, et qui, depuis qu'il s'y étoit retiré, y étoit considéré par tout ce qui y vivoit, comme un arbitre général à qui chacun avoit recours pour sa probité, sa capacité et la douceur de ses manières, et comme un coq de province, où il vivoit très honorablement, étoit venu faire un tour à Paris revoir ses anciens amis, et il en avoit beaucoup, et quelques-uns fort considérables ; car il avoit longtemps vécu à la cour et à Paris, où il s'étoit fait généralement estimer. Il étoit des miens dès ma jeunesse et son fils aussi, qui est devenu lieutenant-colonel du régiment du Roi-infanterie, brigadier et commandeur de Saint-Louis, et qui n'a quitté que par une grande blessure à la bataille de Parme, avec des pensions, parce qu'elle l'avoit mis hors d'état de servir. Le père et le fils avoient beaucoup d'esprit, de savoir et de monde. Je les avois connus chez le célèbre P. Malebranche de l'Oratoire, dont la science et les ouvrages ont fait tant de bruit ; et la modestie, la rare simplicité, la piété solide ont tant édifié, et dont la mort dans un âge avancé a été si sainte, la même année de la mort du roi. D'autres circonstances l'avoient fait con-

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition Chéruel, 1858, tome XI, page 148.

noltre à mon père et à ma mère. Il avoit bien voulu quelquefois se mêler de mes études ; enfin, il m'avoit pris en amitié, et moi lui, qui a duré autant que sa vie. Le goût des mêmes sciences l'avoit fait ami intime de MM. d'Allemans père et fils, et c'étoit chez lui que j'étois devenu le leur.

» M. d'Allemans, excellent citoyen, qui étoit depuis longtemps témoin oculaire des malheurs de la campagne, chercha des remèdes à ces maux. Il crut en avoir trouvé un dans une manière de taille proportionnelle. Il travailla son projet, et il en apporta des mémoires à Paris. Il me vint voir et il m'en parla. Je lui dis que le petit Renaud avoit eu une idée pareille, et que M. le duc d'Orléans aussi l'avoit envoyé en quelques provinces faire quelques essais sur des paroisses en petit nombre, et Silly d'un autre côté, qui s'y étoit présenté, qui est le même Silly dont j'ai ailleurs raconté par avance la fortune et la catastrophe. Je crois avoir aussi fait connaître ailleurs ce petit Renaud, que tout le monde, et le meilleur, avec qui son mérite l'avoit mêlé, appeloit ainsi de sa très petite taille. Il étoit très savant, très homme d'honneur, modeste, désintéressé, zélé citoyen, avec de l'esprit et du monde, des distractions plaisantes de géomètre, consommé dans toutes les parties de la marine, fort brave, lieutenant-général des armées navales, grand-croix de Saint-Louis, qui avoit fait en chef diverses expéditions, fort estimé du feu roi, dont il avoit des pensions, et de ses ministres, et de tout temps aimé de M. le duc d'Orléans. Il étoit ami intime de Liouville. Il étoit des miens, et comme il étoit grand disciple du P. Malebranche, il avoit connu aussi M. d'Allemans. Ce dernier me lut un mémoire tiré de ses observations. Liouville, qui le connoissoit, et qui avoit dîné avec lui chez moi, demeura présent à cette lecture.

» Le mémoire étoit beau et solide et nous parut mériter d'aller plus loin ; mais avant d'en parler à M. le duc d'Orléans, nous jugeâmes qu'il falloit éviter des croisés, et qu'il étoit à propos de rassembler les lumières. Renaud étoit venu faire un tour à Paris ; nous en voulûmes profiter. Liouville aboucha d'Allemans avec lui ; ils eurent plusieurs conférences chez Liouville. Deux hommes d'honneur et d'esprit qui sincèrement ne cherchent que le bien et ne se proposent aucun but particulier conviennent aisément, même sur ce qui reste en dispute avec eux ; ainsi, tout bien examiné, ils jugèrent tous deux que ce plan devoit être proposé et lu en leur présence, pour qu'il jugeât lui-même des points qui demeuroient indécis entre eux. Liouville n'avoit pas laissé de travailler aussi à la refonte des points convenus, sur plusieurs desquels Renaud et d'Allemans s'étoient conciliés ; il entendoit bien la matière, et nous crûmes qu'il ne seroit pas inutile.

» Je parlai donc à M. le duc d'Orléans de ce mémoire et je lui proposai d'en entendre la lecture en présence de ces trois hommes pour en

raisonner en même temps avec eux. Il me parut que la proposition lui plut, il l'accepta, avec plaisir, il voulut aussi que j'y assistasse, et me donna jour au 2 août, trois ou quatre jours après; nous allâmes donc ce jour-là de bonne heure l'après-dînée chez lui. Lecture ou conférence durèrent quatre bonnes heures sans dispute, et chacun ne cherchant que les meilleurs moyens à lever les embarras et les difficultés. La conclusion fut louanges et remerciements du Régent et approbation du mémoire; mais il fut convenu de voir pendant un an les difficultés et les succès de Renaud dans la généralité de La Rochelle et de Silly dans une des élections de Normandie, où ils travailloient à établir la taille proportionnelle, pour ensuite revoir avec eux ce même mémoire, se déterminer, se fixer et travailler en conséquence dans tout le royaume sur la manière de lever la taille.

» Ce projet, qui fut de l'avis de tous et qui étoit sage, n'eut pas le temps d'être exécuté. Renaud, malade de fatigue et du chagrin que lui causoient les obstacles qu'il rencontroit dans la généralité de La Rochelle et de la haine que sans savoir pourquoi la nouveauté qu'il vouloit introduire avoit excitée contre lui, malgré la netteté de ses mains très reconnue, parce que toute nouveauté est suspecte en matière d'impôts et de levée, Renaud, dis-je, voulut se presser de retourner à son travail. Il voulut prendre des eaux de Pougues, il en prit par excès, car par principe, comme le P. Malebranche, il étoit grand buveur d'eau, et mourut à Pougues les derniers jours de septembre. M. d'Allemans, retourné chez lui, ne lui survécut que peu de mois; ainsi tout ce projet s'en alla en fumée. »

Saint-Simon se trompe sur la date de la mort du marquis d'Allemans, qui survécut au chevalier Renaud plus de six années.

Son voyage à Paris étoit annoncé depuis quelque temps déjà par ses amis lorsqu'il se décida à l'entreprendre, malgré ses 68 ans, au mois de juillet 1719. Il ne manqua point de visiter la maison de l'Oratoire, où la perte de Malebranche se faisait encore très vivement sentir. A ce moment, le P. André, de la compagnie de Jésus, dont les *Œuvres philosophiques* ont été publiées en 1843 par Victor Cousin, s'occupait de réunir les matériaux nécessaires pour écrire la vie du P. Malebranche. Il s'adressa à l'abbé de Marbeuf, oratorien, disciple de l'auteur de la *Recherche de la vérité*, pour obtenir des confrères et amis de l'illustre défunt des renseignements et des documents authentiques. « Je veux, lui

écrivait-il, que la vérité règne dans mon ouvrage, dans les moindres choses comme dans les plus grandes. » Dans une lettre à M. de Marbeuf, datée d'Arras le 14 septembre 1718, il fait figurer dans la liste des écrits et livres qu'il a reçus, tant de ce dernier que du P. Le Long, un des intimes de Malebranche, « diverses lettres du marquis d'Allemans au P. Malebranche; » ce sont celles dont on doit la connaissance à l'abbé Blampignon. Dans une autre lettre du 10 juillet 1719, il écrivait à son correspondant :

« Le P. Lelong m'avoit mandé que M. le marquis d'Allemans devoit être bientôt à Paris. Y est-il venu ? Il étoit grand ami du P. Malebranche, et nous pourroit apprendre bien des particularités de sa vie. »

Et le 27 juillet suivant, il disait encore au sujet de sa biographie :

« Je voudrois bien que M. Saurin, M. l'abbé Catelan et M. le marquis d'Allemans y pussent joindre quelques-unes de leurs lumières. »

Il est à croire que d'Allemans eut à cet effet quelque entrevue avec le célèbre jésuite, qui parle toujours du marquis avec une respectueuse sympathie dans sa *Vie du R. P. Malebranche* (notamment dans les chapitres V, VI et VII), et qu'il lui dut d'utiles éclaircissements.

De retour à Champniers, dégoûté de ses études économiques et convaincu de son impuissance à faire réaliser le bien qu'il en espérait pour la nation, d'Allemans ne s'occupa plus désormais que de religion. Il a laissé un long mémoire où il combat le protestantisme. Remontant au commencement du monde, il s'y attache à « faire remarquer à bonne heure le caractère d'un ouvrage divin, celui d'un ouvrage humain, et leur différence infinie, » et développe, avec une connaissance parfaite de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, cette vérité qu'il fait briller aux yeux des réformés :

« Toute société, tout culte, toute Église qui ne remonte pas jusques à l'origine du monde, et qui dès l'origine du monde ne se perpétue pas jusques à sa fin, n'est sûrement pas l'Église établie par l'Être tout-puissant et immuable. »

Il démontre aux hérétiques « que ce qui a été cru et attendu dès l'origine du monde a été cru et reçu sans nulle interruption, ni variation du moment qu'il est arrivé, » et qu'ainsi, « la vérité se rencontre uniquement dans ce qu'en croit l'Église catholique. »

Il n'ignorait point que plusieurs de ses ancêtres avaient abandonné cette doctrine. Quelques-uns s'étaient distingués dans les guerres de religion. Les Du Lau de la Côte avaient participé à la prise de Périgueux par les calvinistes : l'un d'eux, Jean Du Lau, seigneur de Landrodie, joignit à la valeur et à l'expérience dans l'état militaire le talent des négociations. L'aïeul et le bisaïeul de la marquise d'Allemans s'étaient également signalés dans ces guerres : le dernier surtout, Josias Du Lau, servit avec tant de distinction Henri de Navarre, que celui-ci, parvenu au trône de France, lui confirma le don du revenu des prieurés de Celettes et Villognon, « en considération de ses bons et fidèles services en guerre. » Quelques rameaux de cette branche de la famille avaient persévéré dans l'hérésie. D'Allemans s'appliqua à user de son influence, de l'estime qu'il inspirait et des raisons puissantes dont il était pénétré par une étude approfondie de la religion, pour ramener au sein de l'Église ses parents qui en vivaient encore éloignés. Sa propagande eut plus de succès qu'il ne l'avait espéré. Louis Du Lau, s^r de Soulignone, paroisse d'Yurac, en Angoumois, fit abjuration de l'hérésie de Calvin à Rancogne, le 19 juin 1721 ; et le 18 avril 1723, Anne Du Lau, de La Brangelie, paroisse de Saint-Projet, aussi en Angoumois, vint à 18 ans faire la même abjuration dans l'église de Champniers. La conversion des autres membres de la famille acheva plus tard cette réconciliation, qu'à la fin du siècle dernier scella définitivement le sang d'un martyr.

D'Allemans ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à la gloire de sa maison. Il avait fait régulariser lui-même ses titres généalogiques pour les preuves de son cinquième fils Claude-Martin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (1700). Renouvelant l'hommage qu'il avait, en sa qualité de baron de Champniers, rendu au roi à

Bordeaux, le 22 mars 1694, il s'acquitta du même devoir, le 18 août 1717, en rendant hommage au bureau des domaines de la généralité de Guyenne de la terre et seigneurie de Champniers, en tout droit de justice, mouvant de Sa Majesté, à cause de son duché de Guyenne (1).

Nous n'avons aucun renseignement sur les dernières années du marquis d'Allemans. Nous savons seulement que la marquise et lui ne voulurent point mourir sans avoir fait entre leurs enfants le partage de leurs biens. Ils firent leur testament mutuel au château de Champniers, devant M^e de La Vallade, notaire royal, le 29 mars 1725. A Armand-François l'aîné, sourd-muet, ils léguèrent les deux métairies appelées du Cimetière et leurs appartenances, proches du bourg de Champniers, le parc et le petit pré voisins du château, avec une somme de 6,000 livres ; à Catherine, Anne et autre Anne, « affligées, ainsi que ledit Armand-François, de l'ouïe et de la parole, » une rente viagère de 50 livres à chacune, outre leur pension au couvent des religieuses de l'abbaye de Ligeux ; à Jean-Louis, à Jean et à la dame de La Côte, 22,000 livres chacun, sans compter la dot promise à cette dernière ; à Claude-Martin, chevalier de Malte, une rente viagère de 700 livres. Ils instituèrent enfin pour leur héritier universel Jean-Armand, leur second fils.

La terre de Montardy est restée successivement dans les mains des descendants directs de ce dernier et est possédée encore aujourd'hui par le chef de la maison, M. le marquis Armand Du Lau d'Allemans, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société historique du Périgord. Quant aux possessions dans le Nontronnais, le comte d'Allemans devait les augmenter par l'acquisition qu'il fit en 1735, de Françoise de Pompadour, veuve de Courcillon, des terres et seigneuries de Pluviers, Saint-Barthélemy et Augignac : il fit donation du tout à Antoinette Du Lau, sa fille, épouse de Louis-Gabriel, comte de La Ramière (1765); après le décès

(1) Bibliothèque nationale : *Fonds Périgord*, mss. Collection Lespine, vol. 148.

de celle-ci, le comte d'Allemans céda à son gendre les mêmes terres (1769). Ainsi, la seigneurie de Champniers sortit de la maison Du Lau. Elle passa ensuite dans la famille de Wismes par le mariage de M^l^l de La Ramière, dont l'une des filles s'est mariée avec le vicomte de Curnulier. Leur fils a vendu, il y a trois ans, la terre de Champniers à un banquier des environs de Nantes.

Après avoir distribué entre ses enfants la fortune de sa femme et la sienne, d'Allemans n'eut d'autre préoccupation que celle de la mort et du repos éternel : il devait sans doute avoir continuellement devant les yeux, à l'exemple de son maître en philosophie, ces deux grands objets des méditations de toute sa vie ; celui-ci, selon les expressions d'un de ses fidèles commentateurs, « voyait dans la mort la fin de nos misères, surtout de nos péchés qui sont les plus grandes de toutes, et dans l'éternité le centre fixé de notre vraie béatitude. » D'Allemans, qui avait en toutes circonstances pris conseil de Malebranche, dut chercher à l'imiter encore à l'heure dernière, en se rattachant davantage à l'espérance d'une vie future dont les bonheurs et les gloires compenseraient ce que la vie terrestre avait eu pour lui d'amertumes et de mécomptes. Sa santé avait toujours été délicate, mais il l'avait conservée par la régularité et la sobriété de sa vie. Arrivé à 75 ans, le travail et les infirmités l'avaient épuisé. Sans l'heureuse précaution de M^e Lavaud, vicaire de Champniers, qui, vers 1780, dressa un répertoire des actes contenus dans les registres d'état-civil aujourd'hui mutilés ou perdus, nous ignorerions l'époque de sa mort. Armand Du Lau, marquis d'Allemans et baron de Champniers, mourut le 16 janvier 1726. La marquise lui survécut sept années : Suzanne Du Lau mourut aussi au château de Champniers le 2 novembre 1733, à l'âge de 78 ans. Leurs corps reposent encore sous les dalles de l'église de Champniers, où ils avaient, par leur testament, manifesté l'un et l'autre le désir d'être inhumés.

Seule, une affiche, placée derrière la porte d'une armoire de la sacristie, y rappelle simplement le nom du disciple de Malebranche et du grand seigneur ami du peuple. C'est un état des fondations faites dans l'église de Champniers, sui-

vant ordonnance de l'évêque de Limoges, du 6 avril 1754 ; on y lit ces lignes, dont le curé actuel, M. l'abbé La Mothe, nous a envoyé copie : « En janvier, un service pour messire Armand Dulau. *Idem*, en mars, en mai et en juillet. » En attendant que, par un juste hommage, le Périgord tout entier s'associe à l'œuvre dont nous avons pris l'initiative, il appartient à la municipalité de Champniers de réparer, par l'apposition dans son église d'une plaque commémorative, le tort fait à la mémoire de son ancien châtelain.

Puisse cette étude biographique, toute imparfaite qu'elle soit, rendre le marquis d'Allemans cher à ses compatriotes ! Nous avons montré en lui le type achevé du gentilhomme chrétien. Sa personnalité se détache avec un éclat inusité de toute une race essentiellement guerrière, et, devant cette interruption momentanée des traditions militaires de la maison Du Lau, ceux qui aiment à expliquer par la filiation le tempérament d'un homme célèbre, seraient en droit de reconnaître qu'il avait pris en naissant, avec le sang des Taubert, quelque chose de l'esprit littéraire des Saint-Gelais. Mais ce qui le distingue surtout, c'est qu'il eut à un haut degré cette sympathie qui s'associe à toutes les idées sérieuses d'une époque et s'intéresse avec elle aux grandes questions qui l'agitent : la religion, l'éducation, la famille, le sort de tous. Il fut avant tout passionnément épris de la grandeur et de la prospérité de la France, fidèle et affectionné au roi qui la représentait alors, dévoué jusqu'au dernier souffle au bien public et ennemi constant de tous les abus, dont il eut le courage de réclamer la réformation. Il a mérité le titre d'avocat des pauvres, des petits et des opprimés qu'il a servis dans la mesure de ses forces et de son influence. Ce n'est donc pas seulement un penseur et un écrivain de talent que nous restituons à l'histoire, mais aussi un excellent citoyen, et, pour tout dire, un grand Français.

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

